



INDEMNITÉ D'EXERCICE DES FONCTIONS POUR LES POLICIERS ADJOINTS.

Arrêté du 31 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 11 juin 2004.

CTRPN du 28 octobre 2021.

En cas de renouvellement du contrat de policier adjoint:

*Revalorisation de l'indemnité d'exercice
des fonctions (+39 € brut mensuel)*

Province:
109 €

Ile de France:
229 €

Date d'effet: 01/01/2022



WWW.UNSA-POLICE.FR